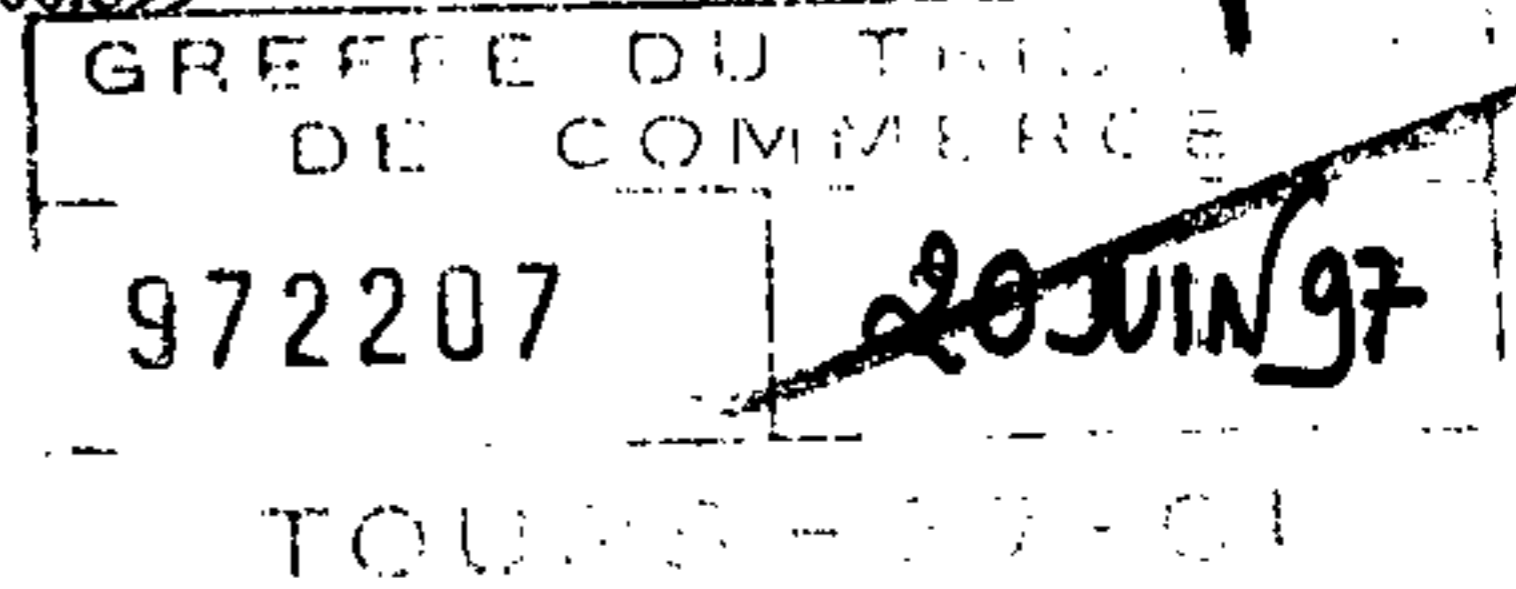


L'ARTICLE CHAUSSANT EUROPEEN
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 750 000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : RUE DE FLETEAU
CHATEAU-RENAULT (INDRE ET LOIRE)
R.C.S. TOURS B 604.800.599



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 MAI 1997**

L'an mille neuf cent quatre vingt dix-sept,

Et le vingt trois Mai à onze heures,

les actionnaires de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Monsieur Olivier ROZES, commissaires aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Andrée HELAINE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Mademoiselle Catherine HELAINE et la société INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau, ainsi composé, désigne Monsieur Jean-Pierre MOREL comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 3495 actions sur les 3 500 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée aux commissaires aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 1996,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des commissaires aux comptes,

↪

- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes,
- Pouvoirs à conférer.

Madame le président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis elle fait donner lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la proposition du conseil, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- Mademoiselle Isabelle HELAINE, demeurant à FONDETTES (I&L) Lieudit « La Barre »,

pour une période de 6 (six) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2003 sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la proposition du conseil, décide, conformément aux dispositions légales et l'article L 223, Alinéa 3 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales de nommer Monsieur Jacques DUMONT, demeurant à LUYNES (I&L) Le Clos, en qualité de deuxième commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Michel DUNEIGRE, demeurant à TOURS (I&L) 19 Rue Edouard Vaillant, en qualité de deuxième commissaire aux comptes suppléant, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera en 2003 sur les comptes clos en 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

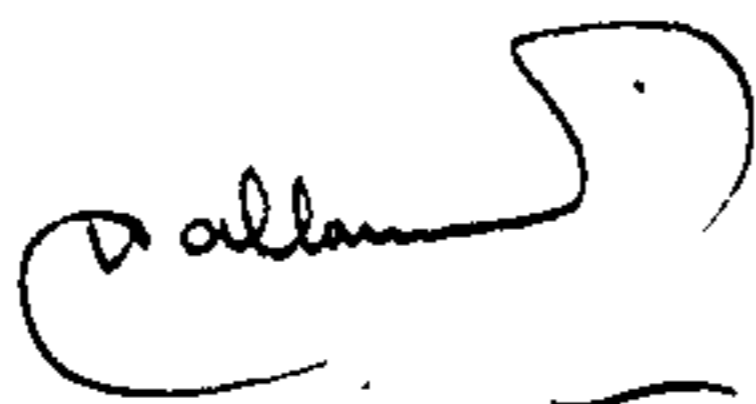
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

②

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Callan', with a large, stylized flourish extending to the right.